

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY

OCT 28 1980



Distr.
LIMITEE
T/COM.10/L.287
8 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DE MME MARGARET O. H. WALKER CONCERNANT LE
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement
intérieur du Conseil de tutelle)

5 Merlin Bardens
15A Merlin Street
North Sydney
Nouvelle-Galles du Sud 2060
Australie

Le 27 juin 1980

Département de l'intérieur des Etats-Unis
Washington, D.C.

Objet : Référendum qui a été organisé le 9 juillet 1980 au
sujet de la constitution initiale, instituant une
zone dénucléarisée, des Palaos (océan Pacifique)

Messieurs,

Je lis avec une certaine inquiétude que les Etats-Unis d'Amérique s'efforcent de contraindre des gouvernements non consentants à accepter des programmes nucléaires qu'ils (les Etats-Unis) entendent poursuivre dans le territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Lorsqu'on pense aux effets néfastes des radiations nucléaires sur la santé, on s'étonne que ce pays puisse vouloir les infliger à d'autres.

Même si l'on tient compte des difficultés que pourrait causer aux Etats-Unis l'hostilité éventuelle d'autres bases établies dans le Pacifique, ce pays n'a nullement le droit d'imposer ses plans meurtriers à d'autres beaucoup plus petits et plus faibles que lui, notamment lorsque ces pays ont clairement signifié qu'ils ne voulaient en aucun cas y être associés.

Je vous prie donc instamment de laisser au peuple des Palaos la liberté de se donner la constitution instituant une zone dénucléarisée qu'il souhaite si ardemment et à laquelle il ne renoncerait que contraint par la force ou par les moyens détournés que pourrait employer une puissance étrangère.

Veuillez agréer, Messieurs, etc.

Copie : Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

(Signé) Margaret O. H. WALKER

80-23860